



VS&Co
ETHICS & COMPLIANCE

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code
Communiquer avec nous

Lettre de la PDG

Chers(ères) associés(es) VS&Co,

Je suis ravie de vous présenter le Code de conduite de VS&Co. Le Code est notre point de départ pour toute question relative à la manière dont nous incarnons nos valeurs par notre comportement et notre travail.

Notre engagement en matière d'éthique et d'intégrité est la pierre angulaire de notre culture axée sur le rendement élevé, le bonheur et la santé. Le Code précise les normes qui guident la façon dont nous nous traitons mutuellement et dont nous menons nos activités. C'est la raison pour laquelle non seulement nous offrons le Code à nos associés(es), mais nous le rendons aussi accessible au public afin que tous nos intervenants, y compris nos investisseurs et notre clientèle sachent que nous sommes résolus à agir avec intégrité, à nous comporter de manière éthique et à toujours respecter la loi.

Il est important que vous examiniez, compreniez et utilisiez notre Code de conduite. Bien qu'il ne puisse pas prévoir toutes les situations, c'est un guide qui nous permet de donner le meilleur de nous-mêmes.

Si vous avez des questions ou souhaitez en savoir plus sur l'une des directives ci-jointes, n'hésitez pas à les poser ou à en faire la demande. Et si jamais vous êtes témoin ou prenez connaissance d'une situation qui ne correspond pas à nos valeurs, je vous encourage à le signaler.

En tant qu'associés(es) de VS&Co, nous sommes tous(tes) tenus(es) de respecter le Code de conduite ainsi que d'autres politiques et procédures qui s'appliquent à nos rôles et à nos fonctions. **Merci d'avoir partagé la responsabilité d'un comportement éthique.** Bien qu'il s'agisse de la version écrite de notre Code, c'est votre conduite qui donne vie à ces mots.

Hillary Super, présidente-directrice générale,
Victoria's Secret & Co.

Incarner le Code

Adopter un leadership inspiré de nos valeurs

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Incarner le Code

Adopter un leadership inspiré de nos valeurs

- + **Nous nous engageons à vivre conformément à nos valeurs, à faire ce qu'il faut et à agir avec intégrité partout où nous exerçons nos activités, peu importe les circonstances.**

Nous avons tous la responsabilité de respecter la loi ainsi que le Code et les autres politiques de l'entreprise. Si vous enfreignez la loi, notre Code ou les autres politiques de l'entreprise, vous pourriez faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant inclure la cessation de votre emploi, même si la violation s'est produite hors des locaux de l'entreprise ou de vos heures de travail.

- + **Nous devons utiliser le Code de conduite pour nous guider dans la prise de décisions appropriées.**

Dans le cadre de notre engagement envers nos valeurs, nous voulons nous assurer que vous avez les ressources dont vous avez besoin pour faire de bons choix pour Victoria's Secret & Co. et nos associés(es). Notre Code est basé sur nos valeurs et établit nos normes et nos attentes, en plus de vous orienter vers les associés(es) de Victoria's Secret & Co. qui peuvent vous venir en aide. En plus du Code, vous devez également vous conformer à toutes les autres politiques et procédures applicables à votre rôle et à votre fonction.

- + **Étant donné que nous exerçons nos activités partout dans le monde, nos politiques sont parfois différentes des lois, règles, normes culturelles et règlements locaux.**

Lorsqu'il semble exister un conflit, vous devez généralement respecter les exigences les plus restrictives. Cependant, si une norme culturelle semble aller à l'encontre de nos valeurs ou si vous n'êtes pas certain de la marche à suivre adéquate pour une situation en particulier, communiquez avec votre gestionnaire, votre partenaire des ressources humaines ou l'équipe de l'éthique et de la conformité.

Code de conduite

Incarner le Code

Adopter un leadership inspiré de nos valeurs

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble


Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

VS&Co
ETHICS & COMPLIANCE



Notre Code est basé sur nos valeurs et présente nos normes et nos attentes.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Nos valeurs et notre façon de les incarner

Responsabilités supplémentaires des dirigeants

S'exprimer

Montrez l'exemple

L'avantage des communications ouvertes

Interdiction des représailles

Ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

VS&Co
ETHICS & COMPLIANCE



COMMENT NOUS INCARNONS NOS VALEURS

Nous nous engageons à incarner nos valeurs, à faire ce qui est juste et à agir avec intégrité.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Nos valeurs et notre façon de les incarner

Responsabilités supplémentaires des dirigeants

S'exprimer

Montrez l'exemple

L'avantage des communications ouvertes

Interdiction des représailles

Ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous



Nos valeurs et notre façon de les incarner

Les directeurs, les dirigeants et les associés(es) de Victoria's Secret & Co. doivent respecter notre Code de conduite.

Les tiers représentant Victoria's Secret & Co. pourraient devoir se conformer aux aspects pertinents de notre Code de conduite. Les associés(es) de Victoria's Secret & Co. qui travaillent avec des tiers doivent s'assurer que ces derniers disposent des renseignements appropriés concernant les exigences de nos politiques. Ils(elles) doivent également signaler les inconduites des tiers ou leurs violations potentielles à la loi à l'équipe de l'éthique et de la conformité.

Responsabilités supplémentaires des dirigeants

En tant que dirigeant, vous êtes responsable de vos actions en raison de votre influence sur nos associés(es). Tous les gestionnaires et les dirigeants sont responsables de créer un environnement qui encourage la conformité à notre Code de conduite et aux autres politiques de l'entreprise. Vous êtes tenu de respecter les normes les plus strictes en matière de conduite, et ce, même lorsque vous trouvez en dehors du site (par exemple, aux sites des tiers ou en dehors des locaux et des sites de Victoria's Secret & Co.). La supervision des pratiques d'affaires responsables est aussi importante que la supervision du rendement et des résultats commerciaux.

Pour nous aider à faire respecter nos valeurs et à maintenir une culture de conformité, vous devriez :

- servir de modèle et encourager les membres de vos équipes à agir avec intégrité en tout temps, peu importe où ils se trouvent
- encourager la communication ouverte afin que les associés(es) puissent poser des questions et soulever des préoccupations
- vous assurer que les membres de vos équipes comprennent et respectent le Code et qu'ils terminent toutes les formations
- promouvoir un environnement inclusif qui accueille et valorise les différences
- respecter et soutenir activement la politique en matière de signalement, y compris l'interdiction d'exercer toute forme de représailles
- signaler les incidents d'inconduite ou les violations potentielles de la loi ou des politiques
- transmettre les rapports à l'échelon supérieur et obtenir de l'aide de l'équipe des ressources humaines ou de l'équipe de l'éthique et de la conformité, au besoin

Nos valeurs et notre façon de les incarner

Responsabilités supplémentaires des dirigeants

S'exprimer

Montrez l'exemple

L'avantage des communications ouvertes

Interdiction des représailles

Ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

S'EXPRIMER :

poser des questions et soulever des préoccupations

Nous sommes tous responsables de respecter et de soutenir nos valeurs. Dans le cadre de cette responsabilité, il est très important de nous exprimer et de signaler nos inquiétudes.

Si vous êtes témoin ou victime d'une conduite qui semble constituer une infraction à la loi, au présent Code ou à toute autre politique ou procédure de Victoria's Secret & Co., vous disposez de plusieurs canaux pour soulever vos inquiétudes. Souvent, la meilleure façon de répondre rapidement et directement à vos préoccupations est de communiquer avec votre gestionnaire direct, un dirigeant ou l'équipe des ressources humaines. Toutefois, si le fait d'utiliser ces canaux de signalement vous met mal à l'aise ou si vous préférez garder l'anonymat, d'autres options sont à votre disposition pour effectuer un signalement, notamment :

- Notre ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique, au **1 844 575-1079** ou notre site Web à l'adresse vsco.ethicspoint.com
- Communiquez directement avec l'équipe de l'éthique et de la conformité à ethicsVS@victoria.com

Notre ligne d'assistance en matière d'éthique ainsi que nos autres canaux de signalement sont offerts à toute partie avec laquelle notre entreprise entretient ou a entretenu des relations d'affaires (comme les entrepreneurs, les mannequins, les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les actionnaires, les agents, les distributeurs, les représentants et la clientèle). Lorsque vous signalez une inquiétude, cette dernière, ainsi que votre identité et l'identité de tout témoin seront gardées confidentielles dans la mesure du possible. Cela signifie que les renseignements que vous

fournissez seront partagés à un nombre limité de personnes (par exemple, les enquêteurs de l'équipe de l'éthique et de la conformité), seulement en cas de nécessité absolue.

VS&Co. prend les signalements de cas d'inconduite potentielle au sérieux. Après avoir effectué un signalement, vous recevrez une confirmation de la réception de celui-ci. Votre préoccupation sera tout d'abord examinée et, si nécessaire, elle fera l'objet d'une enquête de manière appropriée, rapide, rigoureuse et impartiale. À la fin d'une enquête, vous serez avisé de la résolution du problème. Souvent, nous ne pouvons fournir de détails concernant les mesures spécifiques prises pour des raisons juridiques et de confidentialité. Les décisions concernant les mesures disciplinaires prennent en considération tous les facteurs pertinents. Nous réalisons des examens réguliers pour veiller à ce que ces actions soient cohérentes et justes. Tous(toutes) les associés(es) seront tenus responsables de leurs actions, quel que soit leur poste ou le niveau de leur poste au sein de l'entreprise.

Le Code ne peut pas anticiper toutes les situations, mais vous pouvez éviter la plupart des problèmes en le consultant, en faisant preuve de jugement et en demandant de l'aide avant d'agir. Nous nous attendons à ce que vous discutiez ouvertement avec nous de toutes vos idées, questions, préoccupations ou de tous vos problèmes relatifs au travail afin qu'ils puissent être résolus. Pour obtenir davantage de renseignements, consultez notre [Politique en matière de signalement](#).

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Nos valeurs et notre façon de les incarner

Responsabilités supplémentaires des dirigeants

S'exprimer

Montrez l'exemple

L'avantage des communications ouvertes

Interdiction des représailles

Ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

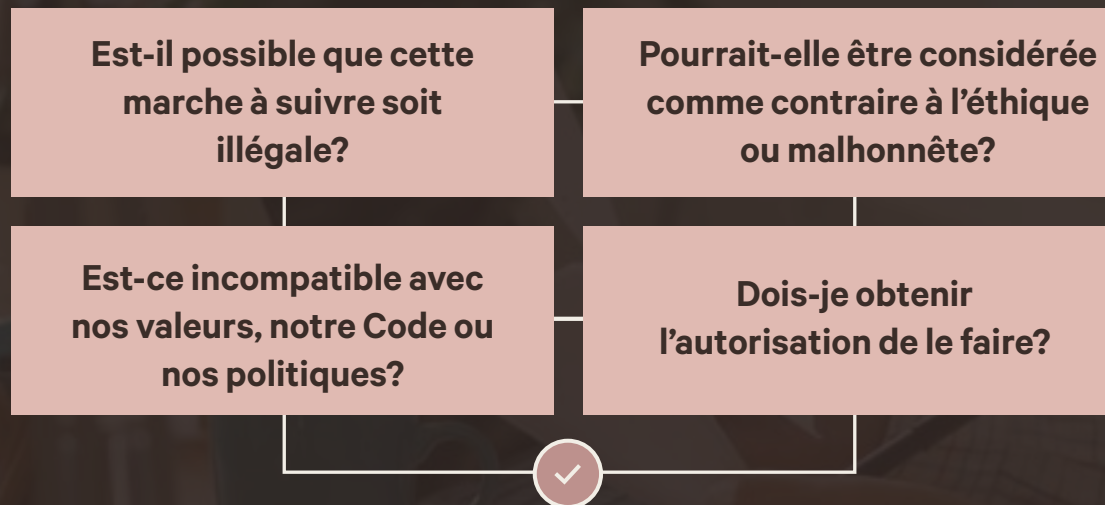
Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Montrez l'exemple

« Faire ce qu'il faut » devrait être l'objectif que nous nous efforçons d'atteindre chaque jour. Mais savoir de quoi il s'agit exactement et comment y parvenir peut s'avérer compliqué.

Pour vous aider à prendre des décisions délibérées et éthiques ou pour savoir quand demander conseil, utilisez le guide Montrez l'exemple.



Si la réponse à l'une ou l'autre de ces questions peut être « oui », faites part de la situation à votre gestionnaire, à votre partenaire des ressources humaines ou à l'équipe de l'éthique et de la conformité.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Nos valeurs et notre façon de les incarner

Responsabilités supplémentaires des dirigeants

S'exprimer

Montrez l'exemple

L'avantage des communications ouvertes

Interdiction des représailles

Ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous



L'avantage des communications ouvertes

Notre tradition de réussite est principalement fondée sur l'agilité et le travail d'équipe.

Nous croyons que nous sommes plus productifs, plus efficaces et mieux en mesure de tenir les promesses de notre marque quand nos associés(es) peuvent collaborer librement et étroitement entre eux(elles). Nos associés(es) ont développé leur carrière et nos activités en se basant sur la collaboration et la coopération ainsi qu'en conservant le pouvoir de travailler librement et directement les uns(unes) avec les autres. Dans le cadre de notre engagement, nos associés(es) sont assurés(es) de bénéficier :

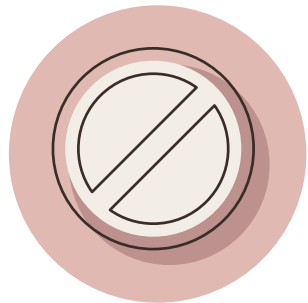
- de chances égales et d'un traitement équitable
- d'occasions d'avancement
- de salaires équitables et concurrentiels
- d'excellents avantages sociaux
- de communications ouvertes et honnêtes
- d'un milieu de travail gratifiant et sécuritaire

Interdiction des représailles

Vous ne ferez pas l'objet de représailles, de mesures disciplinaires ou de tout désavantage professionnel lorsque vous faites part de vos préoccupations.

Les représailles constituent toute action, conséquence ou sanction imposée à un(e) associé(e) pour avoir soulevé une préoccupation, participé à une enquête ou refusé d'adopter un comportement ne respectant pas les valeurs, le Code ou les autres politiques et procédures de VS&Co. Toute mesure prise contre un(e) associé(e) qui est raisonnablement susceptible de le décourager d'effectuer un signalement est également considérée comme une forme de représailles.

Nous interdisons strictement les représailles pour les signalements faits de bonne foi en vertu du Code ou pour la participation à une enquête. De « bonne foi » signifie faire un rapport avec des intentions honnêtes et fournir tous les renseignements pertinents. Les associés(es) soupçonné(es) d'avoir exercé des représailles sont sujets(ttes) à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. Si vous pensez avoir subi des représailles, vous devez le signaler immédiatement au Service des ressources humaines ou à l'équipe de l'éthique et de la conformité. Pour obtenir davantage de renseignements, consultez notre [Politique en matière de signalement](#).



Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Nos valeurs et notre façon de les incarner

Responsabilités supplémentaires des dirigeants

S'exprimer

Montrez l'exemple

L'avantage des communications ouvertes

Interdiction des représailles

Ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

VS&Co
ETHICS & COMPLIANCE



Que se passe-t-il lorsque vous appelez la Ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique?

Vous pouvez signaler des cas potentiels de conduite contraire à l'éthique et de violations potentielles de la loi ou des politiques de l'entreprise en appelant la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

La ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique est exploitée par un tiers indépendant et permet aux associés(es) de signaler leurs préoccupations de façon anonyme (là où la loi le permet) et fournit des Services de traduction pour soutenir les associés(es) qui font des rapports dans une langue autre que l'anglais. Les renseignements transmis à la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique ne sont partagés qu'avec les Services devant être mis au courant, comme l'équipe de l'éthique et de la conformité, l'équipe des ressources humaines ou le Service juridique. Nous nous engageons à procéder à un examen équitable, rapide et, si possible, confidentiel des préoccupations signalées à la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique.

Pour connaître les lignes téléphoniques spécialisées dans les pays où nous exerçons nos activités ou pour signaler une préoccupation en ligne, visitez vsco.ethicspoint.com.



Occasions d'apprentissage

Quand dois-je signaler une infraction présumée au Code?

Dès que vous en prenez connaissance.

Que faire si je ne sais pas vraiment si une situation ou un incident enfreint le Code?

Vous devriez en faire part à votre gestionnaire, à votre partenaire des ressources humaines ou à l'équipe de l'éthique et de la conformité. Vous pouvez également appeler la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique. Il est préférable de soulever une préoccupation concernant un problème potentiel que d'attendre et de risquer de nuire aux autres ou à l'entreprise. Un signalement de « bonne foi » signifie que vous allez de l'avant avec l'information que vous croyez vraie, même si elle s'avère erronée.

Que se passe-t-il si mon gestionnaire me demande de faire quelque chose qui, selon moi, est illégal ou enfreint le Code de conduite ou d'autres politiques de l'entreprise? Puis-je le faire?

Vous ne devez jamais enfreindre sciemment notre Code ou notre politique, même si un gestionnaire vous demande de le faire. Si possible, vous devriez d'abord discuter de manière ouverte et honnête de votre préoccupation avec votre gestionnaire. Si sa réponse ne vous satisfait pas ou si vous n'êtes pas à l'aise de lui parler, vous devriez vous adresser à votre gestionnaire de niveau supérieur ou à votre partenaire des ressources humaines. Si ce n'est pas possible ou si vous n'êtes pas à l'aise de parler directement à votre gestionnaire de niveau supérieur ou à votre partenaire des ressources humaines, vous devez appeler la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique ou signaler le problème à l'équipe de l'éthique et de la conformité.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Nos valeurs et notre façon de les incarner

Responsabilités supplémentaires des dirigeants

S'exprimer

Montrez l'exemple

L'avantage des communications ouvertes

Interdiction des représailles

Ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Si vous êtes témoin d'une situation qui, selon vous, est inappropriée, il est important de **le signaler.**

Il existe plusieurs façons de communiquer avec l'équipe de l'éthique et de la conformité.



1 844 575-1079



vsco.ethicspoint.com



ethicsVS@victoria.com

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Civilité et lutte contre le harcèlement

Honnêteté

Traitement équitable

Suivi des heures travaillées

Santé et sécurité au travail

Aucune violence en milieu de travail; aucune arme ou arme à feu

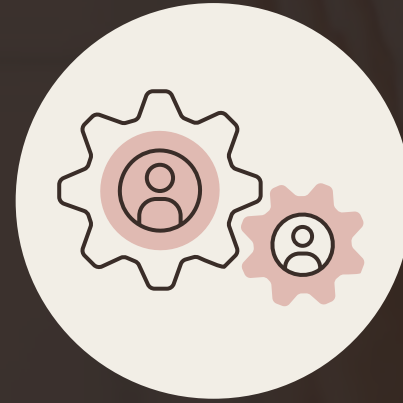
Environnement de travail sans alcool ou drogues

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous



COMMENT NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE

Nous traitons chaque personne avec respect et dignité.

Civilité et lutte contre le harcèlement

Honnêteté

Traitement équitable

Suivi des heures travaillées

Santé et sécurité au travail

Aucune violence en milieu de travail; aucune arme ou arme à feu

Environnement de travail sans alcool ou drogues

Nous croyons que nous sommes plus productifs, plus efficaces et mieux en mesure de tenir les promesses de notre marque quand nos associés(es) peuvent collaborer librement et étroitement les uns(un(e)s) avec les autres.



Civilité et lutte contre le harcèlement

Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation.

Le harcèlement comprend les insultes et toute autre remarque choquante, les blagues, les commentaires verbaux, non verbaux, de nature sexuelle ou graphique, les commentaires écrits ou électroniques ou la conduite physique. Pour de plus amples renseignements sur le harcèlement et la civilité en milieu de travail, consultez notre [Politique de civilité et de lutte contre le harcèlement](#). Pour de plus amples renseignements sur le harcèlement sexuel en particulier, consultez la Politique sur le harcèlement sexuel connexe. Les deux politiques fournissent des conseils et des exemples supplémentaires.

Tout(e) associé(e), tout(e) client(e), tout fournisseur, tout entrepreneur ou tout autre partenaire commercial qui croit avoir été victime de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation doit signaler l'incident à l'équipe de l'éthique et de la conformité ou appeler la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique. Nous interdisons formellement toute forme de représailles, de mesure disciplinaire ou de désavantage pour avoir soulevé une inquiétude de bonne foi.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Civilité et lutte contre le harcèlement

Honnêteté

Traitement équitable

Suivi des heures travaillées

Santé et sécurité au travail

Aucune violence en milieu de travail; aucune arme ni arme à feu

Environnement de travail sans alcool ou drogues

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

VS&Co
ETHICS & COMPLIANCE



Honnêteté

Nous nous engageons à offrir un milieu de travail honnête.

Nous interdisons le vol, la fraude ou les déclarations intentionnellement fausses ou trompeuses. Nous considérons également ce qui suit comme étant une conduite malhonnête qui pourrait vous exposer à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement : mentir sur des dossiers et documents de l'entreprise (y compris les registres des heures, de paie ou de dépenses), exclure intentionnellement des renseignements, utiliser à mauvais escient des biens et des actifs de l'entreprise à votre propre avantage ou à celui de quelqu'un d'autre, présenter le contenu généré comme étant le vôtre ou demander à quelqu'un d'autre de faire votre travail (qu'il s'agisse de l'IA ou d'une autre personne), abuser ou utiliser de façon malveillante des cartes de crédit ou des comptes de l'entreprise et utiliser abusivement votre remise sur la marchandise.

Traitement équitable

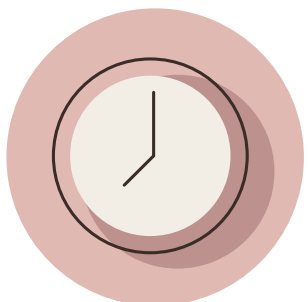
Nous sommes un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi.

Nous ne prenons aucune décision relative à l'emploi en fonction de la race, de la couleur de la peau, de la religion, du sexe, de l'identité de genre, de l'origine nationale, de la citoyenneté, de l'âge, de l'incapacité, de l'orientation sexuelle, de la situation de famille, de la grossesse, de l'information génétique ou de tout autre motif de discrimination interdit par la loi et nous respectons toutes les lois en matière de pratiques d'emploi équitables. Nous nous engageons à fournir des accommodements raisonnables aux associés(es) et aux candidats à un emploi présentant un handicap.

Suivi des heures travaillées

Nous respectons les lois et les règlements relatifs aux salaires et aux heures de travail.

Nous nous engageons à respecter pleinement toutes les lois et tous les règlements applicables sur les salaires et les heures de travail, y compris les heures de travail non pointées, les pauses, les périodes de repas et les jours de repos, la rémunération pour les heures supplémentaires, la paie de cessation d'emploi, les exigences salariales minimales, les salaires et les heures pour les mineurs ainsi que d'autres pratiques salariales et relatives aux heures de travail. Le fait de travailler sans rémunération ou qu'un superviseur vous demande de travailler sans rémunération est contraire à la loi et constitue une infraction à notre Code. Vous devez signaler toute violation aux lois ou aux politiques sur les salaires et les heures à l'équipe des ressources humaines ou à l'équipe de l'éthique et de la conformité.



Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Civilité et lutte contre le harcèlement

Honnêteté

Traitement équitable

Suivi des heures travaillées

Santé et sécurité au travail

Aucune violence en milieu de travail; aucune arme ou arme à feu

Environnement de travail sans alcool ou drogues

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Santé et sécurité au travail

Nous offrons des installations sécuritaires et propres pour notre clientèle et associés(es).

Nous respectons toutes les lois sur la sécurité au travail applicables et nous avons en place des politiques et procédures de sécurité mondiales pour nous protéger contre les blessures évitables sur le lieu de travail. Vous devez respecter toutes les lois et politiques en matière de santé et de sécurité et ne jamais ignorer une préoccupation potentielle en matière de santé ou de sécurité. Signalez tout danger potentiel à votre gestionnaire et signalez immédiatement tout accident, toute maladie ou toute blessure liés au travail, peu importe leur gravité conformément à la procédure de l'entreprise dans votre pays. De plus, signalez ces incidents au Centre des opérations d'urgence.

Sièges sociaux et centres de distribution

Situation non urgente : 1 614 577-5700

Situation urgente : 1 614 577-7777

emergencyoperationscenter@victoria.com

Boutiques

1 800 765-7465

emergencyoperationscenter@victoria.com



Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Civilité et lutte contre le harcèlement

Honnêteté

Traitement équitable

Suivi des heures travaillées

Santé et sécurité au travail

Aucune violence en milieu de travail; aucune arme ou arme à feu

Environnement de travail sans alcool ou drogues

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

VS&Co
ETHICS & COMPLIANCE



Aucune violence en milieu de travail; aucune arme ou arme à feu

Nous prenons la violence et toute menace de violence très au sérieux.

Si vous menacez ou causez des préjudices à qui que ce soit, vous pourriez être congédié, que la menace ait été formulée en dehors des heures de travail ou durant les heures de travail, qu'il s'agisse d'une « blague » ou qu'elle ait été formulée « dans le feu de l'action ». De plus, nous ne permettons pas aux associés(es) de transporter des armes et des armes à feu sur la propriété de l'entreprise ou dans nos boutiques.

Environnement de travail sans alcool ou drogues

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail exempt d'alcool et de drogues.

Vous ne devez pas travailler sous l'effet de l'alcool et de drogues illicites, ainsi que sous l'effet indésirable de toute autre substance légale. Vous ne pouvez vendre, posséder, distribuer, utiliser ou acheter des drogues illicites, ni vendre, transférer ou distribuer des médicaments sur ordonnance dans les locaux de l'entreprise ou pendant les heures de travail. Vous ne pouvez pas vous présenter au travail après avoir consommé de l'alcool ou des drogues illégales ou si vous subissez les effets indésirables de toute substance légale. Par exemple, vous ne pouvez pas boire d'alcool au dîner et retourner au travail par la suite. Une consommation responsable d'alcool est permise dans un cadre commercial approprié ou à certains événements commandités par l'entreprise. Pour obtenir davantage de renseignements et de directives, veuillez consulter notre Politique mondiale sur l'alcool à l'intention des associés(es).

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Civilité et lutte contre le harcèlement

Honnêteté

Traitement équitable

Suivi des heures travaillées

Santé et sécurité au travail

Aucune violence en milieu de travail; aucune arme ou arme à feu

Environnement de travail sans alcool ou drogues

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Les menaces de violence sont prises au sérieux. Si vous menacez ou causez des préjudices à qui que ce soit, vous pourriez être congédié, que la menace ait été formulée en dehors des heures de travail ou durant les heures de travail.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Éviter les conflits d'intérêts

Donner et recevoir des cadeaux et marques d'hospitalité

Corruption

Dons de bienfaisance et sollicitation

Interactions avec les gouvernements

Concurrence loyale et négociation équitable

Partenariat avec des fournisseurs responsables

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous



COMMENT NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS

Nous faisons tous les efforts possibles pour être de bons citoyens.

Éviter les conflits d'intérêts

Donner et recevoir des cadeaux et marques d'hospitalité

Corruption

Dons de bienfaisance et sollicitation

Interactions avec les gouvernements

Concurrence loyale et négociation équitable

Partenariat avec des fournisseurs responsables

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Nous menons nos activités de manière responsable. Tout le monde a le devoir d'éviter les situations qui pourraient créer, ou même sembler créer des conflits d'intérêts.

Éviter les conflits d'intérêts

Victoria's Secret & Co. s'attend à ce que tous(toutes) les associés(es) gardent l'intérêt de l'entreprise à l'avant-plan de toute décision d'affaires.

Un conflit d'intérêts peut se produire lorsque vos activités personnelles, vos investissements ou vos relations interfèrent (ou semblent interférer) avec votre capacité à prendre des décisions objectives pour le compte de l'entreprise.

Les situations courantes de conflit d'intérêts comprennent :

- Utiliser les biens, les renseignements ou la situation de l'entreprise pour obtenir un gain financier personnel.
- Gagner un revenu auprès d'un concurrent, d'un fournisseur ou d'un partenaire commercial grâce à des investissements ou à un emploi supplémentaire.
- Embaucher et/ou diriger une personne avec qui vous avez une relation personnelle étroite, y compris les conjoints, partenaires, membres de la famille (par le sang, le mariage ou l'adoption), les personnes avec qui vous avez une relation sentimentale ou intime ou les personnes avec qui vous vivez.

- Orienter les activités de l'entreprise vers un fournisseur qui est détenu ou géré par une personne avec laquelle vous avez une relation personnelle étroite ou qui l'emploie.
- Siéger au conseil d'administration d'un organisme à but lucratif sans obtenir l'approbation de l'équipe de l'éthique et de la conformité.

N'oubliez pas que la perception est importante!

Même si vous pensez qu'une situation ou une activité n'est pas un conflit d'intérêts, d'autres peuvent la percevoir comme telle. L'essentiel est d'être transparent quant à toute activité ou situation qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou perçu.

En cas de doute, divulguez!

Vous devez divulguer tout conflit d'intérêts potentiel dans le cadre du processus de sondage annuel et lorsqu'il survient à votre gestionnaire, à votre partenaire des ressources humaines ou à l'équipe de l'éthique et de la conformité (courriel : ethicsVS@victoria.com ou site Web : vsco.ethicspoint.com).

Pour obtenir de plus amples renseignements et des directives, veuillez consulter notre Politique sur les conflits d'intérêts.



Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Éviter les conflits d'intérêts

Donner et recevoir des cadeaux et marques d'hospitalité

Corruption

Dons de bienfaisance et sollicitation

Interactions avec les gouvernements

Concurrence loyale et négociation équitable

Partenariat avec des fournisseurs responsables

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Comment savoir s'il existe un conflit d'intérêts? Posez-vous les questions suivantes :

- Mes intérêts en dehors du travail influencent-ils ou semblent-ils influencer ma capacité à prendre des décisions d'affaires objectives?
- Est-ce qu'un membre de ma famille, un ami ou moi-même bénéficierons personnellement de mon implication dans cette situation?
- Si la situation devient publique, est-ce que l'entreprise ou moi-même serions embarrassés?
- Est-ce que ma participation à cette activité interférera avec ma capacité à faire mon travail?

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui » ou « je ne sais pas », demandez conseil à votre gestionnaire ou à l'équipe de l'éthique et de la conformité.

Vous avez la tâche d'examiner les soumissions de tiers pour un projet VS&Co à venir. Vous remarquez que l'entreprise de votre sœur a soumis une proposition. Selon vous, cette proposition semble être la meilleure. Que devriez-vous faire?

Vous devez informer votre gestionnaire de la proposition et vous retirer du processus de prise de décision pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu.

Un fournisseur de Victoria's Secret & Co. m'a demandé d'agir à titre de consultant pour lui en dehors de mes heures de travail. Pouvez-vous le faire?

Pas sans l'approbation de votre gestionnaire et de l'équipe de l'éthique et de la conformité. Agir à titre de consultant pour une autre entreprise peut créer un conflit d'intérêts, selon la nature du rôle.

Vous et votre tendre moitié travaillez dans des services de VS&Co différents et la relation n'a jamais été divulguée. En raison de votre récente promotion, vous aurez maintenant des responsabilités interfonctionnelles ensemble. Que devriez-vous faire?

Vous devez divulguer la relation à votre gestionnaire et à l'équipe de l'éthique et de la conformité. Bien que travailler ensemble puisse fonctionner, ni vous ni votre partenaire ne pouvez participer aux décisions liées à la rémunération, aux avantages sociaux, aux évaluations ou aux promotions de l'autre.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Éviter les conflits d'intérêts

Donner et recevoir des cadeaux et marques d'hospitalité

Corruption

Dons de bienfaisance et sollicitation

Interactions avec les gouvernements

Concurrence loyale et négociation équitable

Partenariat avec des fournisseurs responsables

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous



Donner et recevoir des cadeaux et marques d'hospitalité

Établir des relations avec des partenaires en leur offrant des cadeaux et des marques d'hospitalité modestes (p. ex., repas, divertissements) est une pratique commerciale courante.

Cependant, tous(toutes) les associés(es) doivent s'assurer de s'engager dans ces situations de manière responsable, de respecter toutes les politiques de VS&Co et d'agir de manière conforme à nos valeurs. Nous ne donnons ou ne recevons jamais de cadeaux ou de marques d'hospitalité s'il y a une promesse, ou l'apparence de promesse de favoritisme ou d'action en retour.



Occasions d'apprentissage

L'un de nos fournisseurs actuels commande une conférence de l'industrie et j'ai reçu une invitation à prendre la parole dans le cadre d'un panel représentant VS&Co. Le fournisseur m'a fait savoir qu'il prenait en charge les vols et l'hôtel pour tous les conférenciers, dois-je accepter?

Tout d'abord, chaque fois que vous parlez au nom de VS&Co, vous devez remplir notre formulaire d'occasion d'allocution. Pour l'offre du fournisseur, vous devriez tenir compte des questions suivantes :

- L'offre pourrait-elle être perçue comme influençant la décision de VS&Co de faire affaire avec ce fournisseur maintenant ou à l'avenir?
- Si l'acceptation de cette offre était rendue publique, est-ce que cela vous préoccuperait?
- La valeur du cadeau ou de la marque d'hospitalité offerts dépasse-t-elle les seuils de notre politique?

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », discutez de l'occasion avec votre gestionnaire. Si vous souhaitez

Nous nous assurons que tous les cadeaux et toutes les marques d'hospitalité sont de valeur raisonnable, qu'ils ont un objectif commercial et que nous respectons notre Politique sur les cadeaux et marques d'hospitalité. Nous nous abstenons d'offrir tout cadeau en espèces ou équivalent, y compris des cartes-cadeaux.

Tant que ces directives sont suivies, les associés(es) peuvent donner et recevoir des cadeaux et des marques d'hospitalité allant jusqu'à 100 \$ US avec l'approbation de leur gestionnaire. Les cadeaux et les marques d'hospitalité de plus de 100 \$ exigent l'approbation préalable de l'équipe de l'éthique et de la conformité (accédez à notre formulaire d'approbation préalable ici ou envoyez un courriel à ethicsVS@victoria.com). Le fait de donner ou de recevoir des cadeaux de façon répétée et qui concerne le même tiers doit également faire l'objet d'une discussion avec l'équipe de l'éthique et de la conformité.

accepter l'offre, communiquez avec l'équipe de l'éthique et de la conformité pour obtenir une approbation préalable écrite. Dans ce cas, l'offre de payer un vol et un hôtel dépasse probablement les seuils de notre politique. Notre recommandation générale par rapport à ces occasions est que si l'événement est suffisamment important pour que nous y participions, alors il est important que nous en assumions les frais.

Comment puis-je savoir si un repas avec un fournisseur ou une autre partie est considéré comme étant de valeur raisonnable? Dois-je faire quelque chose avant pour éviter une éventuelle infraction au Code?

Vous devez vous demander si le type de repas ainsi que l'emplacement et le coût sont raisonnables et coutumiers pour les circonstances. Les repas qui pourraient être considérés comme extravagants, par exemple un souper dans un restaurant étoilé au guide Michelin, doivent être évités. Pour empêcher une infraction potentielle au Code, si un fournisseur ou un tiers vous invite à un repas, vous pouvez suggérer un lieu que vous savez raisonnable et vous assurer de discuter de la rencontre avec votre gestionnaire avant d'y participer.

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Éviter les conflits d'intérêts

Cadeaux et marques d'hospitalité

Corruption

Dons de bienfaisance et sollicitation

Interactions avec les gouvernements

Concurrence loyale et négociation équitable

Partenariat avec des fournisseurs responsables

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Corruption

Nous nous engageons à utiliser des pratiques d'affaires honnêtes et conformes à l'éthique.

Nous respectons toutes les lois de lutte contre la corruption et nous ne tolérons pas les pratiques de corruption ou contraires à l'éthique de quelque nature que ce soit dans le cadre de nos activités commerciales.

Entre autres choses, les lois de lutte contre la corruption et notre politique mondiale de lutte contre la corruption interdisent d'offrir ou de donner quoi que ce soit ayant de la valeur à quiconque pour obtenir un avantage inapproprié pour l'entreprise, peu importe la pratique locale ou les mœurs, et ce, même si le refus de le faire peut nuire à notre entreprise. Le terme « quoi que ce soit ayant de la valeur » doit être interprété de façon générale pour inclure non seulement les espèces ou ses équivalents, comme les cartes-cadeaux, mais aussi, entre autres, les remises, les cadeaux, les divertissements, les billets d'événements, les repas et boissons, le transport, l'hébergement et les promesses d'emploi futur. Cette interdiction s'applique également aux tiers; nous ne demandons pas et nous ne permettons pas à un tiers de prendre des mesures que nous ne pouvons prendre directement. Par conséquent, nous pourrions exiger un examen supplémentaire de certains tiers et nous assurer que nos ententes comprennent des dispositions de lutte contre la corruption appropriées.

Vous devez signaler immédiatement toute violation soupçonnée, toute demande de pot-de-vin ou tout autre paiement inapproprié. Pour toute question et pour obtenir des conseils, communiquez avec l'équipe de l'éthique et de la conformité (ethicsVS@victoria.com).



Je travaille dans un autre pays et l'un(e) des associés(es) locaux(les) m'a dit que l'offre d'un petit pot-de-vin est une façon habituelle de faire des affaires et de faire avancer les choses. Que dois-je faire?

Même si offrir un pot-de-vin semble la façon la plus simple de faire avancer les choses, c'est inapproprié dans toutes les situations. Vous ne devez pas offrir ou payer de pot-de-vin ou encore laisser quelqu'un d'autre le faire en votre nom ou au nom de l'entreprise, quelle que soit la « coutume ». Si un partenaire commercial ou un fournisseur vous suggère de payer un pot-de-vin, vous devez immédiatement signaler l'incident à l'équipe de l'éthique et de la conformité.

Un fournisseur m'a dit qu'il achète parfois des représentants du gouvernement afin d'éviter les frais et droits de douane sur le matériel qu'il fournit à l'entreprise. Cela fait probablement économiser de l'argent à l'entreprise, mais est-ce acceptable?

Non. Nous nous attendons à ce que nos partenaires commerciaux respectent la loi; nous ferons uniquement affaire avec des fournisseurs qui se conduisent de façon éthique et légale. Vous devez signaler immédiatement la conduite du fournisseur à l'équipe de l'éthique et de la conformité.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Éviter les conflits d'intérêts

Donner et recevoir des cadeaux et marques d'hospitalité

Corruption

Dons de bienfaisance et sollicitation

Interactions avec les gouvernements

Concurrence loyale et négociation équitable

Partenariat avec des fournisseurs responsables

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

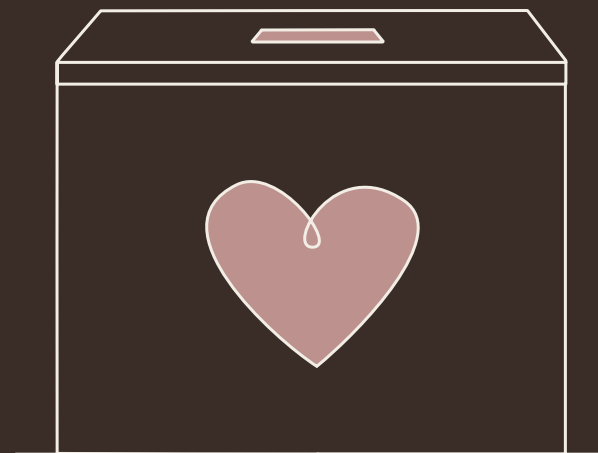
Communiquer avec nous

Dons de bienfaisance et sollicitation

Il nous arrive de ressentir le besoin de contribuer à quelque chose lorsque nous y croyons fermement.

Victoria's Secret & Co. s'engage à effectuer un travail philanthropique dans bon nombre de nos communautés locales, et la Fondation Victoria's Secret & Co. offre un soutien monétaire aux organismes caritatifs. L'entreprise sollicite occasionnellement des associés(es) dans le cadre d'activités caritatives qu'elle commandite. Toute communication, sollicitation ou promotion auprès d'associés(es) ne peut être effectuée que conformément aux politiques de l'entreprise et doit être approuvée au préalable par l'équipe des relations avec la collectivité et des communications.

Nous encourageons les associés(es) à soutenir des organismes et des causes caritatifs. Toutefois, il est important de protéger les activités et relations de travail avec les partenaires commerciaux contre ceux qui promeuvent des causes, produits ou points de vue personnels. Nous avons des lignes directrices relatives à la sollicitation d'argent, de temps ou de ressources ainsi que pour la distribution de documents. Vous ne pouvez pas faire de sollicitations pendant les heures de travail ou dans les aires de travail ou encore solliciter des fournisseurs ou des partenaires commerciaux au nom de l'entreprise sans avoir obtenu l'approbation de l'équipe de l'éthique et de la conformité et de l'équipe des relations avec la collectivité. De plus, vous ne pouvez jamais



solliciter un fournisseur ou un partenaire commercial s'il est compris, suggéré ou attendu de manière tacite ou expresse que leur soutien à une cause caritative sera favorable aux relations qu'ils entretiennent avec l'entreprise. Les activités non commanditées par l'entreprise ne sont pas permises dans les locaux de cette dernière, même hors des zones ou des heures de travail, et il est interdit aux tiers de faire de la sollicitation ou de distribuer des documents dans les locaux de l'entreprise. Vous ne devez jamais utiliser les fonds ou les ressources de l'entreprise pour faire un don de bienfaisance sans avoir obtenu l'approbation de l'équipe des relations avec la collectivité (vsgiving@victoria.com) et de l'équipe de l'éthique et de la conformité.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Éviter les conflits d'intérêts

Donner et recevoir des cadeaux et marques d'hospitalité

Corruption

Dons de bienfaisance et sollicitation

Interactions avec les gouvernements

Concurrence loyale et négociation équitable

Partenariat avec des fournisseurs responsables

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous



Interactions avec les gouvernements

Nous sommes honnêtes et francs avec les entités gouvernementales.

Si un représentant du gouvernement ou d'un organisme de réglementation communique avec vous et vous demande de fournir des renseignements ou de vous soumettre à une inspection en tant que représentant de l'entreprise, respectez les procédures de votre service ou de votre boutique. Ne fournissez aucun renseignement faux ou trompeur à un fonctionnaire ou à un représentant du gouvernement ou ne détruisez jamais les dossiers relatifs à une enquête. Pour terminer, ne demandez jamais à un(e) associé(e) de le faire et ne l'encouragez jamais à le faire.

Vous pouvez partager des renseignements quant à votre propre emploi avec d'autres ou coopérer avec toute agence adoptant des pratiques d'emploi équitables. Vous pouvez également signaler les violations possibles aux lois à tout organisme gouvernemental ou à toute agence gouvernementale et faire d'autres divulgations protégées par les lois ou règlements applicables. Vous n'avez pas besoin de l'autorisation préalable de l'entreprise pour effectuer ces signalements et vous n'avez pas à l'en avvertir. Si vous avez des questions sur la manière de répondre à une demande gouvernementale ou réglementaire, vous devez vous adresser au Service juridique (generalcounselVS@victoria.com).

Engagement politique

Nous croyons que notre implication dans les activités politiques des communautés que nous desservons est un important facteur de notre réussite.

L'entreprise s'implique dans des questions de politique publique et peut faire des contributions d'ordre politique, conformément à ce qui est permis par la loi. L'équipe de l'éthique et de la conformité et le Service des affaires gouvernementales doivent approuver au préalable toute utilisation ou tout engagement d'argent ou de toute autre ressource de l'entreprise pour des activités politiques.

L'entreprise communique également avec les agences et représentants du gouvernement à travers le monde concernant les questions de politique publique qui pourraient avoir un effet sur nos activités. Étant donné que le lobbying est strictement réglementé à tous les paliers, le Service des affaires gouvernementales

(ethicsVS@victoria.com) doit approuver au préalable les activités de lobbying effectuées au nom de l'entreprise.

Si vous choisissez de participer personnellement au processus politique en travaillant pour une campagne politique ou toute activité similaire, vous pouvez le faire uniquement lors de vos temps libres et en utilisant votre propre argent ou vos propres ressources. Vous n'avez pas l'autorisation d'agir au nom de l'entreprise ni d'utiliser ses ressources ou services pour vos propres activités politiques.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Éviter les conflits d'intérêts

Donner et recevoir des cadeaux et marques d'hospitalité

Corruption

Dons de bienfaisance et sollicitation

Interactions avec les gouvernements

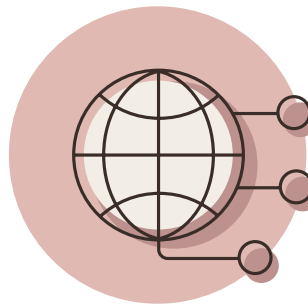
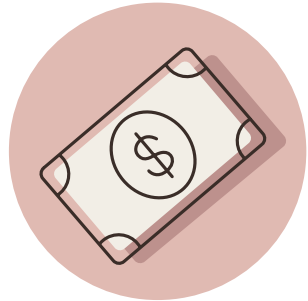
Concurrence loyale et négociation équitable

Partenariat avec des fournisseurs responsables

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous



Concurrence loyale et négociation équitable

Nous faisons concurrence avec vigueur, mais toujours de manière loyale et éthique.

Nous ne participons à aucune pratique déloyale ou frauduleuse en affaires, directement ou indirectement par l'entremise d'un tiers pour soutenir nos activités ou nuire à celles d'un concurrent. Il est important que nous respections toutes les lois sur la concurrence, le traitement équitable et antitrust en vigueur et que nous évitions les pratiques de concurrence déloyale qui entravent le jeu de la concurrence. Cela signifie, par exemple, que vous ne pouvez conclure aucune entente (formelle ou informelle) avec un fournisseur ou un autre tiers qui entrave illégalement la concurrence. Nous devons également éviter les discussions et les ententes avec des concurrents qui pourraient empêcher les consommateurs de profiter des avantages de la concurrence – même si le concurrent le suggère ou si le sujet se présente lors d'un événement commercial. De plus, nous nous livrons à des pratiques de vente et de marketing honnêtes et rigoureuses et nous nous assurons de ne faire aucune déclaration trompeuse, injuste ou inexacte au sujet de nos marchandises et services. Pour obtenir des renseignements précis sur les lois applicables ou pour demander des conseils, communiquez avec le Service juridique (generalcounselVS@victoria.com).

Blanchiment d'argent

Nous respectons toutes les lois relatives au blanchiment d'argent.

Le blanchiment d'argent est le processus qui consiste à donner à l'argent ou aux produits provenant d'une activité criminelle, comme le trafic de drogues ou le financement du terrorisme, une apparence légitime. Les produits criminels comprennent également toutes les formes d'actifs, de biens immobiliers et de biens immatériels dérivés de l'activité criminelle. L'entreprise respecte toutes les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Commerce mondial

Nous nous conformons aux lois et aux règlements en matière d'importation et d'exportation.

Les pays peuvent imposer des sanctions et des restrictions économiques relatives aux relations d'affaires avec des pays, des secteurs économiques, des entités ou des personnes en particulier. Les contrôles d'exportation sur l'exportation ou le transfert dans un même pays de certains articles ou de certaines technologies réglementés sont également fréquents. Nous respectons toutes les sanctions économiques et les lois sur le contrôle des exportations applicables à notre entreprise et nous ne participons pas à des boycotts que les États-Unis ne soutiennent pas.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Éviter les conflits d'intérêts

Donner et recevoir des cadeaux et marques d'hospitalité

Corruption

Dons de bienfaisance et sollicitation

Interactions avec les gouvernements

Concurrence loyale et négociation équitable

Partenariat avec des fournisseurs responsables

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous



Partenariat avec des fournisseurs responsables

Nous souhaitons nous associer uniquement à des fournisseurs qui partagent nos valeurs et notre engagement en matière de pratiques d'affaires éthiques et responsables.

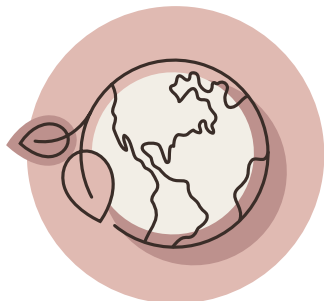
Nous croyons fermement que la qualité de notre marchandise commence par le traitement des personnes qui fabriquent nos produits. C'est pour cette raison que nous avons élaboré un Code de conduite et un Guide de conformité pour les fournisseurs qui décrivent nos normes par rapport à eux. Bien que nous reconnaissons qu'il existe différents environnements juridiques et culturels dans lesquels nos fournisseurs exercent leurs activités partout dans le monde, nous nous attendons à ce que nos fournisseurs respectent les normes élevées de Victoria's Secret & Co. lorsqu'ils font affaire avec nous. Victoria's Secret & Co. ne s'associera pas sciemment à des fournisseurs qui participent à toute forme d'esclavage moderne ou qui refusent de s'engager à respecter nos normes pour les fournisseurs ou à s'y conformer.



Qualité des produits

Nous sommes fiers de la qualité et de l'intégrité de nos produits.

Nous nous efforçons de vendre des produits de haute qualité qui respectent toutes les lois applicables en matière de sécurité des produits.



Responsabilité environnementale

Nous croyons qu'il est important de bien agir dans notre industrie, notre communauté et notre monde.

Nous menons nos activités de manière respectueuse de l'environnement et nous respectons toutes les lois environnementales applicables. Nous nous efforçons de réduire au maximum notre impact sur l'environnement.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Éviter les conflits d'intérêts

Donner et recevoir des cadeaux et marques d'hospitalité

Corruption

Dons de bienfaisance et sollicitation

Interactions avec les gouvernements

Concurrence loyale et négociation équitable

Partenariat avec des fournisseurs responsables

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Nous nous engageons à utiliser des pratiques d'affaires honnêtes et conformes à l'éthique. Nous nous livrons à des pratiques de vente et de marketing honnêtes et rigoureuses et nous nous attendons à ce que tous(toutes) les associés(es) fassent de même.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Intégrité financière et exactitude des dossiers

Protection des renseignements personnels et commerciaux

Renseignements exclusifs

Utilisation des médias sociaux

Propriété intellectuelle

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

VS&Co
ETHICS & COMPLIANCE



COMMENT NOUS PROTÉGEONS NOS DONNÉES ET NOTRE MARQUE

Nous sommes honnêtes et francs dans tout ce que nous faisons.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Intégrité financière et exactitude des dossiers

Protection des renseignements personnels et commerciaux

Renseignements exclusifs

Utilisation des médias sociaux

Propriété intellectuelle

Administration de notre Code

Communiquer avec nous



Intégrité financière et exactitude des dossiers

Nous nous assurons que les dossiers de l'entreprise sont exacts, opportuns et qu'ils reflètent entièrement les transactions et événements réels.

Nos actionnaires, nos clients(es), nos collègues, le public et les entités gouvernementales ont droit à des documents qui reflètent de manière exacte et véridique l'activité de l'entreprise. Nous utilisons les actifs de l'entreprise de façon appropriée et consignons toutes les dépenses, toutes les transactions, tous les actifs et tous les passifs dans nos dossiers d'entreprise. Vous êtes responsable de créer des dossiers exacts et complets et de respecter les contrôles internes. Ne falsifiez jamais un dossier ou un document, pour quelque raison que ce soit. Ne tentez pas de contourner les contrôles et les processus internes. Aux fins de la présente politique, le terme « dossiers » comprend tout renseignement que nous créons ou conservons, peu importe le format. Si vous avez des incertitudes au sujet de ce qui est requis, discutez avec votre gestionnaire ou avec l'équipe de l'éthique et de la conformité.



Qualité des divulgations publiques

Nous fournissons des renseignements complets et exacts dans le cadre de nos divulgations publiques, à tous égards importants, au sujet de notre situation financière et des résultats de nos activités.

Les rapports et les documents que nous déposons auprès de la Securities and Exchange Commission et que nous lui soumettons ainsi que les autres communications publiques doivent comprendre des renseignements complets, justes, exacts, ponctuels et compréhensibles.



Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Intégrité financière et exactitude des dossiers

Protection des renseignements personnels et commerciaux

Renseignements exclusifs

Utilisation des médias sociaux

Propriété intellectuelle

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Je ne travaille pas en finances ou en comptabilité. L'« intégrité financière » est-elle ma responsabilité?

Oui. L'exactitude dans la tenue des dossiers est l'affaire de tous. Des rapports de dépenses et formulaires d'inscription aux avantages sociaux, en passant par les dossiers de stocks et les factures de vente : toutes nos transactions, qu'elles soient habituelles ou extraordinaires doivent être exactes, complètes et consignées correctement.

J'ai vu un collègue signer un rapport d'inspection alors qu'en réalité, il n'avait pas réalisé l'inspection. Que dois-je faire?

Vous devez signaler le problème à votre gestionnaire, à l'équipe de l'éthique et de la conformité ou appeler la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique. Signer le rapport alors que l'inspection n'a pas été réalisée serait considéré comme une forme de falsification de dossiers et violerait le Code de conduite.

Vous ne devriez jamais :

- Partager vos mots de passe de système avec quiconque.
- Laisser les ordinateurs portables ou d'autres appareils mobiles sans surveillance pendant vos déplacements ou dans un endroit exposé où ils peuvent être volés.
- Télécharger des logiciels non autorisés ou sans licence sur les appareils de Victoria's Secret & Co.

J'ai envoyé un rapport par courriel à un fournisseur et j'ai accidentellement joint un rapport contenant les adresses de courriel de nombreux(es) clients(es) de Victoria's Secret & Co. Que dois-je faire?

Vous devez immédiatement demander au fournisseur de supprimer le courriel et signaler l'incident au Service juridique (VSPrivacy@victoria.com).

Un fournisseur important veut promouvoir un nouveau produit et m'a contacté pour obtenir une liste des courriels des associés(es) afin d'étendre sa portée marketing. Devrais-je partager la liste?

Non. Tous les renseignements concernant l'identification des associés(es), comme les adresses de courriel personnelles, les numéros de téléphone, les détails du salaire, etc. sont des renseignements personnels et ne doivent pas être partagés avec les fournisseurs.

Puis-je utiliser l'IA générative pour mon travail quotidien?

Il est interdit de saisir des renseignements sensibles, confidentiels et exclusifs dans un outil d'IA. Cela pourrait exposer VS&Co. à des risques et avoir des répercussions négatives sur la confidentialité des données pour la clientèle, les associés(es) et l'entreprise. Avant d'utiliser un outil d'IA, veuillez communiquer avec votre chef de service, votre partenaire des ressources humaines et un membre de la cybersécurité VSIT.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Intégrité financière et exactitude des dossiers

Protection des renseignements personnels et commerciaux

Renseignements exclusifs

Utilisation des médias sociaux

Propriété intellectuelle

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

VS&Co
ETHICS & COMPLIANCE



Protection des renseignements personnels et commerciaux

Nous protégeons nos actifs informationnels et utilisons des mesures de protection de la vie privée pour protéger les renseignements des associés(es), de la clientèle et des entrepreneurs.

Nous respectons les lois applicables et protégeons les renseignements conformément à la loi, à nos politiques et aux valeurs de notre entreprise. Les renseignements peuvent être présentés en format papier ou électronique. Vous ne devez recueillir ou sauvegarder que les renseignements nécessaires aux affaires de l'entreprise et les conserver uniquement pour la durée nécessaire aux fins juridiques ou commerciales. Vous devez veiller à protéger notre clientèle et nos associés(es) en adoptant des pratiques commerciales conformes en matière de collecte, d'utilisation, de choix et de contrôle, de localisation, d'élimination, de transfert et de communication des données. De plus, vous devez vous assurer que les fournisseurs et les autres tiers ayant accès aux renseignements de notre clientèle ou à nos renseignements commerciaux respectent les lois applicables et nos politiques.

Si vous avez accès à des renseignements confidentiels et sensibles, vous devez respecter les politiques et procédures de l'entreprise en matière de sécurisation et de protection de ces renseignements contre l'accès, l'utilisation et la divulgation non autorisés. Vous ne devez jamais utiliser nos actifs informationnels pour votre propre avantage ou utiliser les renseignements exclusifs et non publics d'une autre entreprise au bénéfice de Victoria's Secret & Co. sans l'autorisation écrite de cette entreprise. Les secrets commerciaux sont un exemple de renseignements commerciaux que nous devons protéger. En plus de protéger les secrets commerciaux de Victoria's Secret & Co., vous ne pouvez pas divulguer les secrets commerciaux de tout fournisseur, de tout partenaire commercial ou de toute entreprise pour laquelle vous travaillez antérieurement. Respectez l'obligation des autres associés(es) de protéger la confidentialité de leurs anciens employeurs. Vous ne devez pas télécharger, distribuer, conserver ou produire du contenu non autorisé de livres, de magazines, de journaux, de films, de vidéos, d'enregistrements musicaux, de sites Web, de produits ou de programmes informatiques.

Des services spécifiques au sein de notre entreprise peuvent également avoir des règles ou des procédures de confidentialité particulières. Vous devez respecter les exigences en matière de confidentialité qui s'appliquent à certains domaines de l'entreprise et à votre rôle ou fonction. Vous ne pouvez détruire les renseignements et les dossiers que conformément aux politiques de gestion des dossiers de l'entreprise, et jamais en réponse à un audit, à une enquête ou à des poursuites ou dans l'anticipation de ces activités. Si vous avez des questions au sujet des exigences en matière de tenue de dossiers applicables à votre poste, communiquez avec l'équipe de l'éthique et de la conformité.

Les renseignements personnels sur les associés(es), la clientèle et les fournisseurs doivent être gérés de façon sécuritaire. Si vous soupçonnez un non-respect de la confidentialité des renseignements personnels, communiquez avec le Service juridique (VSPrivacy@victoria.com).

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Intégrité financière et exactitude des dossiers

Protection des renseignements personnels et commerciaux

Renseignements exclusifs

Utilisation des médias sociaux

Propriété intellectuelle

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Renseignements exclusifs

Nous respectons les lois sur le délit d'initié.

Les renseignements exclusifs sont les renseignements (à propos de notre entreprise ou d'une autre entreprise) qui ne sont pas publics et qui sont significatifs, c'est-à-dire des renseignements susceptibles d'influencer un investisseur raisonnable dans sa décision d'acheter, de vendre ou de conserver ses actions. Les politiques de l'entreprise et la loi limitent de façon stricte ce que nous pouvons faire lorsque nous détenons des renseignements exclusifs. Les exemples de renseignements importants comprennent les revenus et d'autres résultats financiers, les données de vente, les niveaux de stocks, les changements de gestion, les plans d'acquisition, de vente ou de fusion et les stratégies d'affaires.

Vous ne pouvez pas négocier des actions et d'autres titres de Victoria's Secret & Co. tout en détenant des renseignements significatifs et non publics à propos de l'entreprise. Cela s'applique à tous les associés(es) de Victoria's Secret & Co. et à leurs familles. La négociation comprend l'achat, la vente, le transfert des soldes de comptes, la répartition et l'orientation des placements en fonction des plans de l'entreprise.

De plus, vous ne pouvez pas partager de renseignements exclusifs avec quiconque, à moins que la personne n'ait besoin de les connaître à des fins d'affaires. Vous ne pouvez jamais partager de renseignements exclusifs avec des personnes qui ne sont pas employées par Victoria's Secret & Co.

Communications externes

Seuls les associés(es) autorisés(es) peuvent communiquer avec le public au nom de l'entreprise.

L'entreprise diffuse des renseignements liés à ses résultats financiers et à sa position face à des enjeux et à des stratégies importants par l'entremise des seuls(es) associés(es) qui sont autorisés(es) à parler publiquement en son nom.

L'entreprise répondra seulement aux investisseurs et aux médias par l'entremise d'un porte-parole désigné. Si l'on vous demande d'émettre un commentaire aux investisseurs ou aux médias au nom de l'entreprise, transmettez la demande à l'équipe des communications.

Toutes les demandes de prise de parole à l'externe en tant que représentant de l'entreprise, comme lors de conférences de l'industrie, de présentations d'ordre pédagogique ou de panels de discussion doivent être approuvées par l'équipe des communications. Vous ne pouvez pas participer à des études de cas, à des livres blancs, à d'autres documents publiés ou à des inscriptions pour des prix sans l'approbation préalable de l'équipe des communications. Si vous ou un tiers souhaitez utiliser les logos ou le nom de l'entreprise dans un cadre externe, comme des communiqués de presse, des sites Web d'études de cas ou des salons commerciaux de parties externes, y compris les médias, vous devez demander l'approbation à l'avance à l'équipe des communications (communications@victoria.com).





Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Intégrité financière et exactitude des dossiers

Protection des renseignements personnels et commerciaux

Renseignements exclusifs

Utilisation des médias sociaux

Propriété intellectuelle

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Je ne travaille pas pour le Service des finances ou je n'ai pas accès à des renseignements financiers. Est-ce que les interdictions concernant le délit d'initié s'appliquent à moi?

Oui. Toute personne détenant des connaissances basées sur de l'information confidentielle et importante peut enfreindre les lois sur le délit d'initié si elle échange ces renseignements ou les divulgue à des tiers qui, par la suite, échangent des actions en fonction des renseignements. Vous devez faire preuve de prudence et ne pas divulguer de renseignements confidentiels sur l'entreprise, même dans le cadre de conversations informelles avec votre famille et vos amis.

Lors d'une réunion avec l'un de nos fournisseurs, j'ai reçu des renseignements qui pourraient avoir une incidence sur certains échanges d'actions que mon beau-frère envisage. Puis-je partager ce que je sais étant donné que je n'en profiterai pas personnellement?

Non. La loi vous interdit non seulement d'acheter ou de vendre des actions en fonction de renseignements internes, mais elle vous interdit également de divulguer l'information à votre beau-frère (ou à toute autre personne) afin qu'il puisse faire des affaires.

Un ami m'a demandé si je pouvais confirmer l'information provenant d'un blogue sur Internet annonçant que Victoria's Secret & Co. lancera une nouvelle gamme de parfums d'ambiance l'année prochaine. Puis-je lui dire ce que je sais?

Non. Les renseignements concernant les plans et le lancement des produits sont des renseignements confidentiels et ne doivent pas faire l'objet de discussions avec quiconque à l'extérieur de l'entreprise, à moins que les renseignements ne soient rendus publics. Si vous ne savez pas si certains renseignements ont été rendus publics, veuillez communiquer avec votre gestionnaire ou avec le Service des communications (communications@victoria.com).



Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Intégrité financière et exactitude des dossiers

Protection des renseignements personnels et commerciaux

Renseignements exclusifs

Utilisation des médias sociaux

Propriété intellectuelle

Administration de notre Code

Communiquer avec nous



Utilisation des médias sociaux

Nous utilisons les médias sociaux de façon responsable.

Nos clients(es), concurrents et associés(es) à travers le monde ont facilement accès aux renseignements publiés sur les médias sociaux. Tous les associés(es) doivent respecter les pratiques exemplaires générales lorsqu'ils(elles) utilisent les médias sociaux, même à des fins personnelles.

Si vous mentionnez Victoria's Secret & Co., l'une de nos marques ou l'un de nos produits dans une publication sur l'entreprise, vous devez indiquer clairement votre affiliation avec l'entreprise (par exemple, « Je travaille pour Victoria's Secret & Co. et j'adore la nouvelle collection des Fêtes ») et vous conformer aux directives suivantes :

- Ne discutez pas, ne divulguez pas et ne partagez pas des renseignements confidentiels ou exclusifs de l'entreprise.
- Communiquez toujours honnêtement et, si vous partagez une opinion, dites que c'est votre opinion et non celle de l'entreprise.
- Ne faites jamais de commentaires harcelants, vulgaires, désobligeants ou intimidants sur d'autres associés(es), les clients(es) ou les fournisseurs, car ces commentaires peuvent être considérés comme de la discrimination ou du harcèlement.
- Ne faites pas des remarques désobligeantes ou trompeuses au sujet de nos concurrents.
- Utilisez le Code de conduite et nos valeurs comme guide.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Intégrité financière et exactitude des dossiers

Protection des renseignements personnels et commerciaux

Renseignements exclusifs

Utilisation des médias sociaux

Propriété intellectuelle



Propriété intellectuelle

Nos droits de propriété intellectuelle font partie de nos actifs les plus précieux.

Notre propriété intellectuelle comprend nos créations protégées par la loi, comme les droits d'auteurs, les marques de commerce, les brevets, les marques, les droits attachés aux dessins ou modèles et les secrets commerciaux. Le travail que vous créez dans le cadre de vos responsabilités professionnelles, y compris les inventions, les conceptions, le savoir-faire ou les innovations, en utilisant le temps, les ressources ou les renseignements de l'entreprise appartient également à l'entreprise et ne doit pas être transmis ou partagé sans autorisation. Il est interdit de saisir des renseignements sensibles, confidentiels et exclusifs dans un outil d'IA.

Afin de protéger l'entreprise et de vous protéger vous-même, nous nous attendons à ce que vous signaliez la distribution de marchandises contrefaites ou toute autre distribution inappropriée de nos produits. Nous nous attendons à ce que vous respectiez les lois régissant les droits d'auteur, les marques de commerce et d'autres propriétés intellectuelles, y compris les droits d'auteur, les marques de commerce et les marques de l'entreprise. N'utilisez jamais de tactiques trompeuses ou illégales pour obtenir des renseignements sur la propriété intellectuelle de nos concurrents. Si vous avez des incertitudes au sujet de l'utilisation adéquate de notre propriété intellectuelle, communiquez avec votre gestionnaire ou le Service juridique (generalcounselVS@victoria.com).

Utilisation des biens de l'entreprise

Nous utilisons les heures de travail et les biens de l'entreprise au profit de l'entreprise.

Les biens de l'entreprise comprennent nos locaux, nos renseignements, notre équipement, nos documents, nos données, nos logiciels, nos biens technologiques, nos fournitures, notre marchandise, nos échantillons et nos services de soutien. L'utilisation abusive des biens de l'entreprise peut présenter des risques juridiques ou financiers pour l'entreprise. À l'occasion, nous pouvons utiliser les biens de l'entreprise pour une utilisation personnelle, limitée et accessoire. Vous êtes responsable d'entreprendre des mesures raisonnables pour protéger les biens de Victoria's Secret & Co. sous votre contrôle contre le vol, la mauvaise utilisation, la perte ou les dommages ou le partage non autorisé. Sauf si la loi l'interdit, vous n'avez aucune attente en matière de confidentialité liée à votre utilisation des outils de communication de Victoria's Secret & Co. (comme les plateformes de courriel ou de messagerie de l'entreprise) ou lorsque vous utilisez le réseau de l'entreprise. Victoria's Secret & Co. a le droit de surveiller les communications et les outils de communication, y compris leur contenu et leur utilisation et elle exerce ce droit.

Audits et enquêtes

Nous coopérons pleinement lors des audits internes et externes se rapportant à de potentielles infractions aux politiques de l'entreprise.

Ne détruisez et ne modifiez aucun document qui pourrait être demandé dans le cadre d'une enquête ou d'un audit au nom de l'entreprise. Ne mentez pas, ne prononcez aucun énoncé intentionnellement faux ou trompeur, et ne refusez jamais de fournir des renseignements exacts aux auditeurs ou enquêteurs, internes ou externes, ni ne faites en sorte que d'autres personnes le fassent.

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

VS&Co
ETHICS & COMPLIANCE

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Intégrité financière et exactitude des dossiers

Protection des renseignements personnels et commerciaux

Renseignements exclusifs

Utilisation des médias sociaux

Propriété intellectuelle

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Nous souhaitons nous associer uniquement à des fournisseurs qui partagent nos valeurs et notre engagement en matière de pratiques d'affaires éthiques et responsables.

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

VS&Co
ETHICS & COMPLIANCE

Attestation

Nous demandons à tous les associés(es) de certifier leur respect du Code de conduite, ce qui signifie que :

Vous avez lu nos valeurs et notre Code de conduite et acceptez de les respecter.

Vous comprenez comment le Code de conduite s'applique à votre poste au sein de Victoria's Secret & Co.

Vous acceptez de poser des questions aux personnes-ressources compétentes lorsque vous n'êtes pas certain de la bonne marche à suivre.

Vous terminerez toutes les formations requises en temps opportun.

Vous comprenez que nous nous attendons à ce que vous signaliez les infractions présumées à notre Code de conduite.

Vous collaborerez à toute enquête sur des infractions possibles.

Vous comprenez que ce Code de conduite n'est pas un contrat d'emploi et que nous pouvons le modifier en tout temps.

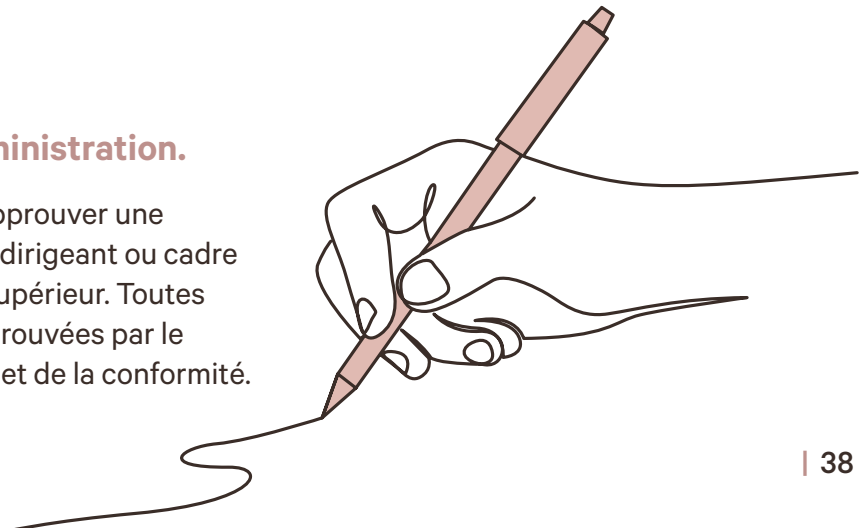
Votre signature électronique constitue votre certification du respect du Code de conduite.

Vous comprenez qu'aucune disposition du présent Code de conduite ne sera appliquée pour limiter les droits dont vous disposez en vertu de la législation applicable (y compris, sans s'y limiter, le droit d'exercer une activité concertée et/ou d'autres droits en vertu de la Loi nationale sur les relations de travail).

Exemptions

Notre Code est approuvé par notre conseil d'administration.

Le comité de vérification du conseil d'administration doit approuver une exemption à toute disposition du Code pour tout directeur, dirigeant ou cadre occupant le poste de vice-président principal et un poste supérieur. Toutes les autres demandes d'exemption au Code doivent être approuvées par le directeur des affaires juridiques ou le directeur de l'éthique et de la conformité. Toute exemption accordée doit être faite par écrit.



Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

Politiques connexes

Conduite des associés(es)

Politique en matière de harcèlement sexuel

Politique mondiale sur l'alcool à l'intention des associés(es)

Manuel des associés(es)

Corruption

Politique mondiale de lutte contre la corruption

Politique mondiale de remboursement des frais de voyage et des dépenses

Cadeaux et marques d'hospitalité

Politique mondiale de lutte contre la corruption

Politique mondiale de remboursement des frais de voyage et des dépenses

Politique sur les cadeaux et les marques d'hospitalité

Civilité et lutte contre le harcèlement

Politique sur la civilité et la lutte contre le harcèlement

Conflits d'intérêts

Politique sur les conflits d'intérêts

Responsabilité environnementale

Responsabilités environnementales

Intégrité financière et exactitude des dossiers

Politique mondiale de lutte contre la corruption

Politique mondiale de gestion des dossiers

Politique mondiale de remboursement des frais de voyage et des dépenses

Honnêteté

Politique et normes d'utilisation adéquate

Politique mondiale de gestion des dossiers

Politique mondiale de remboursement des frais de voyage et des dépenses

Politique sur la classification et la protection des renseignements

Politique en matière de signalement

Renseignements exclusifs

Politique sur le délit d'initié

Interactions avec les gouvernements

Politique mondiale de lutte contre la corruption

Partenariat avec des fournisseurs responsables

Code de conduite et guide de conformité pour les fournisseurs

Qualité des produits

Politiques relatives aux renseignements sur les produits

Protection des renseignements personnels et commerciaux

Politique et normes d'utilisation adéquate

Politique mondiale de gestion des dossiers

Politique sur la classification et la protection des renseignements

Utilisation des biens de l'entreprise

Politique et normes d'utilisation adéquate

Politique sur la classification et la protection des renseignements

Code de conduite

Incarner le Code

Comment nous incarnons nos valeurs

Comment nous travaillons ensemble

Comment nous exerçons nos activités

Comment nous protégeons nos données et notre marque

Administration de notre Code

Communiquer avec nous

VS&Co
ETHICS & COMPLIANCE



Communiquer avec nous

Demandes générales

ethicsVS@victoria.com

Questions sur nos programmes de formation

VSComplianceandEthicsTraining@victoria.com

Divulgations de conflits d'intérêts

ethicsVS@victoria.com

Vous pouvez envoyer une lettre postale à :

Ethics & Compliance
Victoria's Secret & Co.,
4 Limited Parkway,
Columbus, OH 43068

VS&Co

ETHICS & COMPLIANCE



1844 575-1079



vsco.ethicspoint.com



ethicsVS@victoria.com